



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MUSIQUE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

FORMATIONS

2022/2023

UN CONCOURS POUR TROIS DIPLÔMES

Diplôme National
Supérieur Professionnel de Musicien

Diplôme d'État
de professeur de musique

Licence de musique et musicologie
parcours «pratique musicale spécialisée»



L'École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté est un établissement d'enseignement supérieur accrédité par le ministère de la Culture.

Les formations sont assurées en partenariat avec l'université de Bourgogne, les conservatoires à rayonnement régional de Dijon, du Grand Besançon et du Grand Chalon, ainsi qu'avec le Pôle création du CRD de Montbéliard.

Une saison nomade incluant des projets internationaux est programmée sur l'ensemble de la Grande Région en lien avec de nombreuses structures professionnelles du territoire de Bourgogne-Franche-Comté telles que : l'Opéra de Dijon, l'Orchestre Dijon Bourgogne, l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, les SMAC...

Les futurs musiciens et enseignants sont ainsi préparés à gérer une diversité de situations en termes de productions artistiques et d'actions culturelles, dans un environnement esthétique pluriel privilégiant les démarches de créations pluridisciplinaires.



Les spécialités proposées

Classique à contemporain **Instrumentiste et chanteur**

Chant lyrique

Vents

Flûte, hautbois, clarinette, basson, trompette, trombone, tuba, cor, saxophone.

Cordes

Violon, alto, violoncelle, contrebasse.

Instruments polyphoniques

Piano, accompagnement option musique, percussions, harpe, guitare, accordéon.

Direction d'ensembles

Direction de chœur

Direction d'orchestre

Musique ancienne¹

Instrumentiste et chanteur

Chant baroque, flûte à bec, flûte traversière baroque, hautbois baroque, violon historique, violoncelle historique, viole de gambe, saqueboute, serpent, luth, théorbe, harpe ancienne, clavecin, basse continue, orgue.

¹ Cours de spécialité au CRR de Besançon

² Certains cours de spécialité se déroulent au CRD et à la Scène Numérique de Montbéliard.

Musiques actuelles amplifiées **Instrumentiste et chanteur**

Chant, claviers, guitare électrique, basse électrique, piano, batterie, instruments à vent.

NOUVEAU

Création musicale **contemporaine²**

option composition électroacoustique sur support et temps réel

option musique mixte

Pas de DE proposé pour cette spécialité. Il est néanmoins possible de suivre en parallèle le DE de Formation musicale.

Formation musicale

Diplôme d'État seul

Possibilité de suivre en parallèle le DNSPM Métiers de la création musicale.

Double cursus franco-allemand **Double cursus franco-allemand** **avec l'Université de Mayence**

Ouvert aux disciplines suivantes :

- Domaine classique à contemporain : piano, violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, tuba, trompette, trombone, percussion.
- Domaine musiques actuelles amplifiées : piano, guitare, basse, percussion, chant et saxophone.

La formation d'excellence dans chacune des spécialités est assurée par une équipe reconnue pour sa carrière artistique et sa renommée pédagogique internationales.

Retrouvez sur www.esmbourgognefranche.comte.fr la liste de nos professeurs et leurs biographies.



Les parcours de formation

Formation initiale

DNSPM / Licence : en trois ans

DE : en trois ans (durée pouvant être réduite en fonction des VAA prononcées à l'entrée en formation)

DNSPM / DE / Licence : en trois ans, ou en trois ans et un semestre (avec un aménagement de la répartition de certains enseignements spécifiques du DE).

Les enseignements des trois diplômes partagent un tronc commun.

Les différents parcours de formation comportent environ 450 heures d'enseignements par an, dont 10 à 12h hebdomadaires assurées par l'ESM et 4 à 5h hebdomadaires assurées par l'université de Bourgogne.

Formation Professionnelle Continue

Les candidats éligibles à la formation professionnelle continue peuvent suivre la formation au DE ou au DNSPM sous le statut de stagiaires, avec une prise en charge financière par l'employeur ou l'OPCO auquel il cotise.

Suivant un parcours individualisé, cette formation suit le contenu et le planning de la formation initiale, avec des aménagements possibles selon les validations des acquis antérieurs accordées.

Pour plus de renseignements, contacter Anne-Léonore Dardenne :
al.dardenne@esmbourgognefranche-comte.fr

Validation des Acquis Antérieurs

La VAA permet à un étudiant ou à un stagiaire de valider tout ou partie des enseignements qu'il a pu suivre préalablement à son entrée en formation.

Les candidats titulaires d'une licence de musicologie valident directement l'ensemble des enseignements universitaires.

International

Inscrite dans le programme européen Erasmus+, l'ESM offre aussi des opportunités de séjour d'un ou deux semestres à l'étranger, intégrées dans le cursus.

NOUVEAU DNSPM Conférant grade de licence

Sous réserve d'accréditation par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation à l'automne 2022, les prochaines promotions se verront décerner un DNSPM conférant grade de licence. Le double cursus DNSPM + Licence « Pratique musicale spécialisée » restera possible et optionnel.

PRÉREQUIS

En formation initiale, nos cursus s'adressent aux étudiants titulaires de :

- un **diplôme d'études musicales (DEM)**, ou un **diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP)**, ou **avoir suivi une classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)**, ou équivalent.

- un **baccalauréat ou un diplôme équivalent**

(par exemple : diplôme d'accès aux études universitaires - DAEU ou certains titres de niveau IV inscrits au RNCP)

Les candidats ayant obtenu des diplômes dans des établissements étrangers (européens ou non) doivent présenter les photocopies des diplômes accompagnées d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.

En l'absence du diplôme musical requis, le candidat peut présenter un dossier de demande de dérogation pour être autorisé à participer aux tests d'entrée. Ce dossier comprendra obligatoirement : le parcours de formation, les diplômes obtenus, le descriptif des activités musicales ainsi qu'un fichier audio représentatif de son activité artistique, dans la spécialité présentée (format WAV ou AIFF).

Pour les conditions d'admission en formation professionnelle continue, consulter notre site Internet.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont à remplir en ligne sur www.esmbourgognefranche.comte.fr (onglet Étudier à l'ESM).

Date limite de dépôt des candidatures :

22 mars 2022

Admissibilité : vidéos à déposer avant le 22 mars 2022

Admission :

- épreuve écrite à distance : 8 avril 2022

- épreuves pratiques en présentiel : du 19 au 30 avril 2022

Détail des épreuves sur www.esmbourgognefranche.comte.fr

Frais de dossier pour le concours d'entrée : 65 €

Frais de scolarité pour les étudiants en formation initiale 495 € pour une inscription globale à l'ESM et à l'université (tarif réduit si boursier).

Renseignements complémentaires

ESM Bourgogne-Franche-Comté
15 place Grangier, 21000 Dijon

03 59 28 21 80

contact@esmbourgognefranche.comte.fr
www.esmbourgognefranche.comte.fr